

***PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 7 avril 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.***

***ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et André Lévesque formant le quorum.***

***ÉTAIENT ABSENTS : Madame Louise Forest et monsieur Stéphan Hébert***

***La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.***

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution numéro 70-04-2015**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

En y ajoutant :

- 6.8 Démission de la technicienne en loisir - Jézabelle Legendre
- 6.9 Embauche technicienne en loisir – Nancy Poudrier
- 7.4 Évaluation professionnelle – autopompe (Kenworth)
- 8.8 Infrastructure chemins municipaux 2015
- 10.1 Vente terrain commercial – parc industriel
- 10.2 Avis de motion – enseigne/affichage
- 10.3 Mandat – Alain Delorme

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Résolution numéro 71-04-2015**

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

## **5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

- MDDELCC – correspondance
- MTQ – inspection du 6 mars 2015

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 COMPTES À PAYER**

### **Résolution numéro 72-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 2 avril 2015.

Comptes pour approbation	:	31 284,96\$
Salaires	:	37 300,67\$
Comptes à payer	:	61 221,43\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 2 avril 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

---

Véronique Piché,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE**

MRC – rapport du transport adapté  
Carrière et sablière – ristourne  
MRC – schéma d'aménagement, 1<sup>er</sup> refus à Québec

## **6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2015**

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

## **6.4 ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

### **Résolution numéro 73-04-2015**

Considérant que les assurances de la Municipalité demandent de faire évaluer les bâtiments municipaux afin qu'ils soient assurés à leur juste valeur;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la firme Sylvestre Leblond procède à l'évaluation des bâtiments municipaux au coût de 3 750,00\$ avant taxes. Pour l'année 2015, voici la liste des bâtiments qui seront évalués :

Centre communautaire au 421, 4<sup>e</sup> Avenue  
Caserne incendie / bureau municipal au 379, 7<sup>e</sup> Avenue  
Usine de filtration de l'eau potable au 708, rue Principale  
Garage #1 – voirie au 650, rue Paul-Lussier  
Garage #2 – voirie au 650, rue Paul-Lussier  
Presbytère au 670, rue Principale

## **6.5 ANALYSE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX EN LIEN AVEC L'AMIANTE**

### **Résolution numéro 74-04-2015**

Considérant la nouvelle réglementation de la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST) en lien avec les bâtiments pouvant comporter de l'amiante;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que la compagnie Désamiantech effectuera des analyses en lien avec l'amiante au coût de 2 500,00\$ avant taxes et ce, sur deux bâtiments municipaux :

Caserne incendie / bureau municipal au 379, 7<sup>e</sup> Avenue

## **6.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA MUNICIPALITÉ**

Point reporté.

## **6.7 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL**

### **Résolution numéro 75-04-2015**

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de 88 124\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport de vérification externe dûment complété;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **6.8 DÉMISSION DE LA TECHNICIENNE EN LOISIR - JÉZABELLE LEGENDRE**

### **Résolution numéro 76-04-2015**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de la technicienne en loisir, Jézabelle Legendre, en date du 15 avril 2015.

## **6.9 EMBAUCHE TECHNICIENNE EN LOISIR – NANCY POUDRIER**

### **Résolution numéro 77-04-2015**

Considérant la démission de la technicienne en loisir, Jézabelle Legendre;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'engager madame Nancy Poudrier en date du 21 avril ou 22 avril 2015 au poste de technicienne en loisir. Madame Poudrier aura une probation de trois (3) mois à partir de sa date d'embauche.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE**

Dépôt du rapport du service incendie pour le mois de mars 2015.

## **7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE**

### **Résolution numéro 78-04-2015**

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| - 5 hose 1,75'' (137\$ l'unité) | 685,00\$ (avant taxes) |
| - 1 laveuse à pression          | 600,00\$ (avant taxes) |
| - 1 formation Première Ligne    | 155,00\$ (avant taxes) |

## **7.3 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 3 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

### **Résolution numéro 79-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport d'activités an 3 du schéma de couverture de risques.

## **7.4 ÉVALUATION PROFESSIONNELLE – AUTOPOMPE (KENWORTH)**

### **Résolution numéro 80-04-2015**

Considérant la demande de l'assureur de la Municipalité, qu'une évaluation professionnelle soit faite pour l'assurance de l'autopompe (Kenworth);

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire évaluer l'autopompe - Kenworth 2002 par la compagnie Gohier Mirabel inc. au coût de 913,95\$ avant taxes.

Il est à noter que cette résolution annule la résolution numéro : 33-02-2015

## **8. SERVICES PUBLICS**

### **8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics pour le mois de mars 2015 et à venir.

### **8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS**

#### **Résolution numéro 81-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| - Compresseur (usine de filtration de l'eau potable) | 1 759,46\$ (avant taxes) |
| - Caillebotis (garage municipal)                     | 2 300,00\$ (avant taxes) |
| - Taille-haie et souffleur                           | 717,89\$ (avant taxes)   |
| - Tondeuse   | 899,00\$ (avant taxes)   |
| - Brosse pour balais mécaniques                      | 395,00\$ (avant taxes)   |
| - Chargeur pour le tracteur Kubota                   | 5 050,00\$ (avant taxes) |
| - Détecteur acoustique                               | 5 900,00\$ (avant taxes) |

### **8.3 ADJUDICATION CONTRAT - RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE 2015**

#### **Résolution numéro 82-04-2015**

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancée le 17 mars 2015;

Considérant l'ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> avril 2015;

Pavages Maska inc.	114,00\$ / T.M.
Pavage Drummond inc.	116,00\$ / T.M.
Chapdelaine asphalte inc.	124,00\$ / T.M.
Eurovia Québec Construction inc.	124,51\$ / T.M.
Vel-Cour asphalte	129,00\$ / T.M.

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adjuger le contrat de rapiéçage 2015 à la compagnie Pavages Maska inc. au coût de 114,00\$ la tonne métrique.

Il est à noter que Pavages Maska inc. a dix (10) jours à partir de l'adjudication pour fournir une preuve d'assurance responsabilité de deux millions (2 000 000,00\$) de dollars pour la durée des travaux.

#### **8.4 MEMBRANES – USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE**

##### **Résolution numéro 83-04-2015**

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable se poursuit;

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable est prioritaire;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter vingt (20) membranes supplémentaires à la compagnie H2O Innovation au coût de 18 000,00\$ avant taxes.

#### **8.5 GPS - VOIRIE**

##### **Résolution numéro 84-04-2015**

Considérant que la Municipalité est la première intervenante sur tout son territoire en matière de voirie;

Considérant la désuétude des cartes et des plans papier que la Municipalité possède;

Considérant que la Municipalité est rendue au point de se moderniser dans la conservation et la gestion des données en lien avec la voirie municipale;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'acheter un GPS de la compagnie Azimut (fournisseur de la MRC des Maskoutains pour les matrices graphiques GoNet) au coût de 8 930,00\$ avant taxes plus livraison.

Il est à noter que le conseil municipal prend acte de la dénonciation par la directrice générale du lien de connaissance d'un des employés dans la compagnie Azimut.

#### **8.6 CONTRAT ANNUEL 2015 – FAUCHAGE DE LEVÉES DE CHEMINS ET DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **Résolution numéro 85-04-2015**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat aux entreprises Masyna inc. au coût de 64,38\$ par heure pour un fauchage à disque de 9 pieds et de 81,35\$ par heure pour un fauchage rotatif télescopique de 27 pieds.

## **8.7 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

### **Résolution numéro 86-04-2015**

Considérant que pour toute intervention sur le réseau du Ministère des Transports un permis est nécessaire même en travaux d'urgence et pour simplifier le processus;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer une permission de voirie annuelle avec le Ministère des Transports afin de simplifier le processus d'émission de permis lors de travaux d'urgence.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000\$.

Le responsable à signer les permis sera le directeur des travaux publics (monsieur Bertrand Lapierre). Cette entente est valide pour une période de douze (12) mois à compter de ce jour.

## **8.8 INFRASTRUCTURE CHEMINS MUNICIPAUX 2015**

### **Résolution numéro 87-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de partir en appel d'offre pour refaire une partie du 2e Rang entre le chemin Courtemanche et l'autoroute 20. De plus, qu'une rencontre soit demandée auprès du Député du comté Johnson afin d'obtenir une aide financière suite au non-dédommagement monétaire de la part du MTQ.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RÉGIE DES DÉCHETS**

Ce point est annulé.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 VENTE TERRAIN COMMERCIAL – PARC INDUSTRIEL**

#### **Résolution numéro 88-04-2015**

Considérant que la Municipalité a un dernier terrain commercial à vendre dans le parc industriel (lot 5 578 841);

Considérant les intérêts de la compagnie JMP fer ornemental & soudure inc. de s'en porter acquéreur;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le maire et la directrice générale à signer la promesse d'achat et l'acte notarié.

### **10.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 472-2015 MODIFIANT RÈGLEMENT 465-2014**

Avis de motion est donné par Michel Brouillard, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 472-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 465-2014.

Cette modification touchera les marges avant en milieu agricole et l'affichage/enseigne.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

### **10.3 MANDAT – ALAIN DELORME**

#### **Résolution numéro 89-04-2015**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par André Lévesque il est résolu, à l'unanimité, de mandater Alain Delorme pour la modification du règlement de zonage.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 RAPPORT DES LOISIRS**

Réjean Rajotte (président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

### **11.2 CONTRAT DE 2 ANS - FEUX D'ARTIFICE DE LA SAINT-JEAN 2015**

#### **Résolution numéro 90-04-2015**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de prendre un contrat de deux (2) ans avec la compagnie Royal Pyrotechnie et de faire les paiements annuellement :

Année 2015, le coût sera 11 000,00\$ taxes incluses  
Année 2016, le coût sera 11 000,00\$ taxes incluses

Prendre note que cette résolution annule la résolution 68-03-2015.

### **11.3 MOBILIER – BUREAU TECHNICIENNE EN LOISIR**

#### **Résolution numéro 91-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la dépense de plus ou moins 1 200,00\$ pour du mobilier fixe et permanent dans le bureau de la technicienne en loisir au centre communautaire.

## **12. SUJETS DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 92-04-2015**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h50.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

---

Yves Petit, maire

---

Véronique Piché  
Directrice générale et secrétaire-trésorière